

Ville de Béthune



FAMILLE

La réouverture des crèches prévue pour le

À partir du 8 juin, les structures d'accueil petite enfance de Béthune réouvrent leurs portes. Pour une façon sereine, un protocole sanitaire est mis en place à la Charité et à l'Île aux Enfants.

Publié le 08 juin 2020

Afin d'aider les parents qui travaillent à retrouver une solution de garde pour leurs jeunes enfants, la Ville de Béthune a pris la décision de réouvrir ses structures d'accueil petite enfance, fermées pour cause de crise sanitaire Covid-19.

Dès le 8 juin, l'Île aux Enfants et la Charité pourront donc accueillir, de nouveau, des enfants, selon un protocole sanitaire strict.

Un protocole sanitaire pour déposer les enfants

Les parents qui déposent leurs enfants dans une des structures petite enfance de Béthune sont invités à respecter dès leur arrivée un protocole sanitaire strict.

Un seul accompagnant par enfant peut entrer dans la structure

L'accompagnant devra porter un masque dans l'enceinte de la crèche

L'accueil se fait uniquement dans le hall d'entrée

Un sens unique de circulation a été matérialisé au sol

Du gel hydroalcoolique est à la disposition des accompagnants

À l'arrivée sur la structure, un contrôle de température de l'enfant est effectué. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne sera pas accueilli.



SOURD OU MALENTENDANT ?



1 CLIC

Au-delà de l'accueil, les parents sont invités à respecter quelques règles sanitaires nouvelles :

- > Les doudous et les tétines doivent rester dans les structures, ils seront entretenus par le personnel.
- > Aucun aliment autre que les boîtes de lait maternel fermées et marquées au nom de l'enfant n'est accepté.
- > La continuité de l'allaitement maternel ne peut être assurée dans ce contexte.
- > Les parents peuvent fournir un sac d'affaires, mais il ne doit comporter qu'une tenue de rechange et le carnet de santé de l'enfant.

Comment va se passer la journée des enfants ?

- > Une organisation particulière est mise en place afin de limiter les contacts entre les enfants au sein des structures.
- > Les enfants sont accueillis à six au maximum par espace d'accueil. Ces espaces d'accueil sont géographiquement séparés les uns des autres et pensés pour répondre à tous les besoins de l'enfant : change, sommeil, repas, jeux.
- > Il n'y a aucun regroupement possible entre les différents groupes d'enfants.
- > Les espaces communs (jardin, espace de motricité, salle de jeux d'eau...) sont utilisés, chaque jour, en alternance par les groupes de 6 enfants et après désinfection complète entre chaque groupe.
- > Chaque groupe de 6 enfants est encadré 2 professionnels au minimum, quel que soit leur âge et aucun professionnel encadrant ne peut passer d'un groupe d'enfants à un autre.

Du personnel formé aux gestes barrières et doté d'équipement de protection

Afin de protéger le personnel et de préserver les structures de toute contamination, la Ville de Béthune a formé le personnel des structures petite enfance pour faire face au contexte particulier.

Le personnel connaît les règles de détection et de prévention de l'épidémie (prise de température : fréquence et seuil) et la conduite à tenir en cas de suspicion de symptômes (isolement, éviction).

Le personnel sera invité à respecter un protocole strict au cours de la journée :

- > Pour chaque change, un linge propre est utilisé et lavé à 60 degrés.
- > Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont positionnés à différents endroits dans les deux établissements pour permettre au personnel de se désinfecter les mains plusieurs fois par jour.
- > Une désinfection, pluriquotidienne, complète, des locaux (sols, surfaces) et du matériel (jouets) est effectuée selon un nouveau plan de nettoyage renforcé.

